

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Wirtschaftsordnung
Akteure	Schmid, Martin (fdp/plr, GR) SR/CE
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2021

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Wirtschaftsordnung, 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Wirtschaftsordnung	1

Abkürzungsverzeichnis

WTO Welthandelsorganisation
EFK Eidgenössische Finanzkontrolle

OMC Organisation mondiale du commerce
CDF Contrôle fédéral des finances

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Wirtschaftsordnung

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 10.12.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Après un débat fleuve au Conseil national, la **révision totale de la loi sur les marchés publics** a été débattue au Conseil des États. L'objectif est d'harmoniser la législation et de prendre en considération les nouvelles exigences de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Au vote sur l'ensemble, le projet de révision a été adopté sans opposition. Par contre, des divergences existent sur certains articles. Premièrement, avec le soutien des sénateurs PDC et UDC, la volonté du Conseil national de prendre en compte lors de l'évaluation des offres, les différents niveaux de prix pratiqués dans les pays a été également retenue par la chambre des cantons. Les sénateurs, par 32 voix contre 7, souhaitent ainsi garantir des conditions équitables pour les entreprises suisses. Deuxièmement, les conditions de travail en vigueur en Suisse devront être respectées par les soumissionnaires pour les contrats en Suisse. Mais, afin d'éviter un protectionnisme accru à l'intérieur des frontières, cette contrainte ne s'applique pas au lieu précis où la prestation est fournie. Cette adaptation, suggérée par Martin Schmid (plr, GR) a été validée par 21 voix contre 17. Troisièmement, également par 21 voix contre 17, seul le critère du prix a été retenu pour les prestations standardisées. Quatrièmement, la volonté de la gauche d'empêcher les chaînes de sous-traitance, pratique à fort risque de sous-enchère salariale, a été rejetée par 26 voix contre 15. Cinquièmement, une divergence avec le Conseil national existe au niveau des exceptions. Le Conseil des États a exclu les organisations d'insertion socioprofessionnelle des exceptions pour les marchés publics. Finalement, par 20 voix contre 17, la chambre des cantons a retiré au Contrôle fédéral des finances (CdF) le droit de viser les documents pour les marchés de gré à gré qui dépassent 1 million de francs. L'objet retourne à la chambre du peuple afin d'examiner les divergences.¹

¹ BO CE, 2018, pp.963; Communiqué de presse CER-CE du 02.11.2018; Communiqué de presse CER-CE du 04.07.2018; Communiqué de presse CER-CE du 04.07.2018; Communiqué de presse CER-CE du 10.10.2018; Communiqué de presse CER-CE du 19.06.2018